

Dans ma lettre aux membres du Conseil fédéral du 15 avril 1959, j'ai soulevé différentes questions, dont quelques-unes ont fait l'objet d'un premier échange de vues au cours de la séance du Conseil fédéral du 19 mai 1959.

Je voudrais reprendre brièvement ces questions.

1) Adhésion éventuelle de la Suisse aux Nations Unies

Je fais préparer, comme l'ont demandé certains membres du Conseil fédéral, un exposé sur les conditions dans lesquelles la Suisse a adhéré à la Société des Nations en 1920, sur les circonstances dans lesquelles, en 1938, elle a pu faire reconnaître par la SdN un statut de neutralité intégrale, sur l'attitude prise en 1945 lorsque s'est posée la question de notre adhésion aux Nations Unies, sur les conditions dans lesquelles nous pourrions actuellement adhérer aux Nations Unies et sur les motifs qui pourraient nous engager à adhérer et ceux qui peuvent être invoqués contre une adhésion.

Le motif n'a ni des organes. Il ne me semble pas que la Suisse doive envisager pour le moment son adhésion aux N. U.

2) Coopération économique européenne

[Le Conseil fédéral s'occupe de cette affaire, qui est en plein développement. Il ne me paraît pas indispensable d'y revenir ici.]

Envoi le rapport de Groupe de Travail. Le Com. Fed. sera tenu au courant de l'avance de Stockholm en une zone de libre échange et sur moyens de rendre discussion au lieu.

24.6.1959



3) Aide aux pays sous-développés
Recherche scientifique
Formation de cadres

Ces trois problèmes sont, à première vue, différents les uns des autres. Ils me paraissent cependant liés en ce sens qu'ils s'insèrent les trois dans un cadre politique général. L'Occident est aujourd'hui menacé par les puissances communistes, moins sur le plan militaire que sur le plan économique *et sur celui de la recherche scientifique et de développement technique.* Non seulement les pays communistes, notamment l'URSS et la Chine, cherchent à s'industrialiser pour rattraper, puis dépasser les Etats-Unis, mais l'URSS cherche à prendre la tête de la recherche scientifique. Enfin, par l'aide aux pays sous-développés, les puissances communistes cherchent à éliminer les pays occidentaux des régions sous-développées d'Asie, d'Afrique et aussi de l'Amérique latine. Par la recherche scientifique, elle s'efforce d'être à la tête du progrès technique, ce qui doit lui permettre de développer sa production industrielle et ses possibilités d'expansion. Grâce à la formation de cadres techniques nombreux, elle peut mettre à la disposition des pays sous-développés des techniciens en abondance. Enfin, elle cherche à attirer chez elle des jeunes gens de pays sous-développés qui peuvent y faire ou y poursuivre leur

formation scientifique et technique. C'est à cette offensive que les pays occidentaux ont à faire face. Aucun pays ne peut se désintéresser de cette lutte, même ceux, comme la Suisse, pour lesquels les effets ne s'en font pas encore sentir.

Je pense qu'il y a là un groupe de questions dont le Conseil fédéral doit s'occuper et qui touchent à des domaines de notre vie nationale qui, jusqu'à présent, ont été complètement séparés.

Je reprends ces différents points successivement:

a) Aide économique

Celle-ci est liée à nos relations économiques avec les pays sous-développés. La Division du commerce est l'administration compétente pour s'en occuper, qu'il s'agisse d'aide multilatérale, c'est-à-dire de la participation de la Suisse à des organisations mondiales (comme la Banque internationale de reconstruction et de développement) ou européenne (comme l'OECE), ou de l'aide bilatérale.

Je me demande cependant si ce problème n'est pas traité un peu trop comme une affaire de routine par la Délégation permanente et en particulier par la Division du commerce

et le Vorort. Il me semble qu'il vaudrait la peine de chercher à y intéresser d'une manière plus directe des représentants des milieux économiques. Je préconiserais la constitution d'un comité dans lequel seraient représentés les Départements politique, des finances et de l'économie publique, ainsi que les milieux de l'industrie d'exportation, non seulement par des représentants du Vorort, mais aussi par des chefs d'entreprise. Ce comité ne serait pas nécessairement un comité permanent, mais pourrait être convoqué de temps en temps en vue de procéder à des échanges de vues et de suivre l'évolution du problème de l'aide aux pays sous-développés.

b) Assistance technique

Cette assistance peut être assurée sous forme multilatérale par des organisations comme le Comité de l'assistance technique des Nations Unies ou sous forme bilatérale. Dans ce domaine, la Suisse peut faire davantage. Le problème n'est pas essentiellement financier. Il faut aussi trouver des personnalités suisses qui soient disposées à accepter des mandats dans des pays sous-développés.

En outre, il est nécessaire de revoir tout le problème des bourses qui pourraient être accordées à des jeunes gens provenant de pays sous-développés et des possibilités qui pourraient leur être ouvertes de faire ou compléter leurs études en Suisse. Cela exigerait sans doute une action de grande envergure si nous voulons recevoir un nombre appréciable d'étrangers dans nos universités, écoles techniques, etc. Cela peut supposer la création ou l'agrandissement d'instituts, de laboratoires, etc. L'effort devrait porter surtout sur la formation de cadres techniques. C'est elle que nous devrions favoriser. L'intérêt serait moins grand de financer les études de juristes, d'étudiants en sciences économiques et sociales, etc.

Sur le plan de l'administration fédérale, l'organisation a été, jusqu'à présent, peu satisfaisante. Le Département politique (Division des Organisations internationales), d'un côté, le Département de l'économie publique (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail), d'autre part, s'occupaient de l'assistance technique. En outre, un comité présidé par le Professeur Pallmann, puis par le Professeur Gutersohn, avait été constitué, mais se réunissait rarement.

Le Dr. Hollenstein.

J'ai eu récemment un entretien avec M. le Professeur Pallmann. Celui-ci m'a déclaré qu'il préconisait que toute l'assistance technique fût confiée dorénavant au Département politique, qui en aurait la responsabilité. L'OFIANT s'est rallié à cette manière de voir et est prêt à mettre à notre disposition ceux de ses fonctionnaires qui se sont occupés jusqu'à présent de l'assistance technique.

Pour l'octroi de bourses, la création de possibilités d'accueillir un nombre appréciable de jeunes gens venant de pays sous-développés, il s'agit d'une question plus ou moins liée à la formation de cadres dans notre propre pays.

Je préconiserais que l'on réunisse une petite conférence à laquelle participeraient pour commencer des professeurs s'intéressant au développement de la recherche et de l'enseignement scientifiques et techniques. Il y aurait sans doute lieu après de prendre contact avec les chefs de l'instruction publique des cantons universitaires pour examiner ce problème-là, ainsi que celui plus général de la recherche scientifique et de la formation de cadres. Les relations de la Confédération avec les cantons dans le domaine de l'enseignement supérieur devraient être discutées. Les expériences que nous faisons actuellement en matière d'énergie atomique ne sont pas, jusqu'à

présent, très concluantes. Les représentants des Chambres dans la Commission du Fonds national qui décide de la répartition du crédit annuel de la Confédération de 10 millions, MM. Reverdin et Schoch, sont venus me voir récemment pour me faire part de leurs soucis. Il y a là en tout cas un problème.

Cette affaire devrait être traitée d'entente entre le Département de l'intérieur, le Département politique et éventuellement ceux de l'économie publique et des finances.

c) Recherche scientifique et formation de cadres

J'ai déjà traité ce sujet ci-dessus. Le Dr Hummler a fait des études intéressantes sur ce problème. Mais ces études me paraissent demeurer sans suite. Il conviendrait de les considérer comme un point de départ pour une discussion qui devrait aboutir, si possible, à des résultats positifs.

Je suggère que le Dr Hummler soit chargé de voir de quelle manière des conclusions pratiques peuvent être tirées des idées qu'il a émises.

d) Aspect financier de l'aide aux pays sous-développés et de l'assistance technique

Pour l'aide proprement économique aux pays sous-développés, je ne pense pas qu'il y ait lieu d'envisager l'octroi

de crédits officiels à ces pays. En revanche, on pourrait s'inspirer de l'exemple que l'Allemagne paraît vouloir donner, sous l'inspiration du Professeur Erhard, Ministre de l'économie, par la création d'un curatorium pour les pays sous-développés. Dans ce curatorium seraient représentés les organisations économiques, les Chambres de commerce, les syndicats. La création d'une académie pour les pays sous-développés est envisagée à Berlin, sous forme d'une fondation qui devrait être ouverte encore cette année. Son but serait de former les cadres pour les pays sous-développés.

M. le Conseiller fédéral Wahlen a proposé à notre séance du 19 mai 1959 que nous prévoyions une somme annuelle représentant le 10% du budget militaire, ou tout au moins 50 millions de francs, pour l'aide aux pays sous-développés.

Personnellement favorable à cette idée, je crois qu'il est prématuré de prendre une décision sans savoir comment le crédit important que nous solliciterions des Chambres devrait être utilisé. Nous devrions établir un programme.

De la Rome aux l'Est.

économiques : non. L'Est n'a rien.

Culturelle à scientifique : oui.

Scientifique et technique.